

**DELIBERATION N° 2025-35
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation : 12 Juin 2026

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte SURELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Bénédicte SURELLE, M. Cyrille MARLE, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Philippe PLANCHARD, M. Michel JALLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Brigitte TRIPON, Mme Marie-Laure BOISSON, Mme Elisabeth GATARD, M. Anthony PAUCHARD, Mme Elodie CAILLARD, Mme Anaïs SCHAUFFLER

Absents excusés : Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Sébastien DAVOINE donne pouvoir à Mme Christelle
DE FIGUEIREDO
M. Eric LAFFOND donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte TRIPON

Objet : Création de poste permanent / Adjoint Administratif à temps non complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour
pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents
contractuels,
Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de
chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de
fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la Maire propose qu'à partir du 1^{er} septembre 2026 un emploi d'Adjoint Administratif
à temps non complet soit créé afin d'accomplir toutes les opérations relevant de la compétence
de la commune : Etat Civil, Urbanisme, Comptabilité, élections

L'assemblée délibérante,

DECIDE

La création d'un emploi d'un Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de
17,30/35^{ème} relevant de la catégorie C au service administratif de la mairie , à compter du 1^{er}
septembre 2026.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade
d'Adjoint Administratif.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de
l'article L322-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En cas du recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées,
celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Il devra justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif
d'au moins 1 an.

Le traitement sera calculé par référence au grade d'Adjoint Administratif.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par
l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade
de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Mme la Maire est autorisée à accomplir toutes les démarches nécessaires au recrutement et à signer tout document afférent à cette décision.

Adopté à l'Unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

la secrétaire de séance,
Brigitte TRIPON



La Maire,
Bénédicte SURELLE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de
Dijon 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr